

Le décret fixant les modalités de financement pour l'année 2007 du régime de retraite complémentaire obligatoire (RCO) des non-salariés agricoles est paru le 17 novembre. Avec un mois de retard supplémentaire par rapport à l'an dernier !

D'un coup d'œil ...

- **Taux de la cotisation 2007 : 2,97 %** (inchangé par rapport à 2006)
- **Assiette de la cotisation 2007** : revenus professionnels avec **une assiette minimale de 1820 SMIC, soit une cotisation minimale égale à 447 €uros.**
- **Valeur de service du point : 0,3077 €uros (soit une revalorisation de 1,8 % par rapport à 2006).**
- Nombre de points gratuits attribués par année de chef d'exploitation : 100 points, soit pour une carrière complète : 100 points x 39,5 ans x 0.3077 €uros = 1 215,42 €uros de RCO
- Nombre de points acquis par cotisation par les actifs :

$$\frac{100 \times \text{revenus professionnels}}{1\ 820 \text{ SMIC}}$$

$$1\ 820 \text{ SMIC}$$